

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230606-20230604-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 6 juin à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mai 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 14
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT et Karine VILLANNEAU
Absents excusés : Anne-Claire AUGEREAU qui a donné mandat Catherine PINEAU
Cécile THOMAS qui a donné mandat à Éric CUSEY
François GUILLOT, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absente : Manuella REAUTE
Secrétaire : Pascal LEFEVRE

Affiché le 8 juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DANS LE CADRE DE LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT DU PIEURÉ
(délibération n° 2023-06-04)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant l'acquisition du prieuré pour y transférer la mairie,
Considérant que le CRER est sollicité pour réaliser un diagnostic
énergétique concernant la réalisation de travaux de chauffage au prieuré,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le fonds
vert dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics
afin de réaliser les travaux de chauffage nécessaires au Prieuré et
d'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement,
Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir
concernant ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Pascal LEFEVRE

